



Conférence de presse de l'Interprofession du lait du 29 juin 2009

Il faut agir rapidement

Intervention de Jacques Bourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans

Comme vous venez de l'entendre, l'Interprofession du lait a pour principal objectif le renforcement de l'économie laitière suisse sur les marchés suisse et étrangers. Pour y parvenir, elle a besoin d'une structure appropriée et de tâches clairement définies.

L'Interprofession du lait est basée sur le principe du consensus. Ce que l'on peut constater à plusieurs endroits dans sa structure et son organisation. Tous ses organes sont composés sur le mode paritaire, avec les deux groupes d'intérêts suivants : « production » et « transformation et commerce ». Chaque décision requiert la majorité des trois quarts des votes de chaque groupe. On s'assure ainsi qu'une décision est acceptée par la grande majorité et qu'elle peut être appliquée. L'organe de direction le plus important est le comité, composé de 10 représentants de chaque groupe d'intérêts. Le président du comité doit être une personne neutre étrangère au milieu laitier. Il n'a pas le droit de vote. Par ailleurs, l'interprofession dispose d'un secrétariat et, en cas de besoin, des commissions paritaires peuvent être instituées.

La mise en œuvre d'instruments efficaces de gestion du marché sera la tâche la plus importante de l'interprofession. Il est prévu un système à trois échelons, dans lequel les membres de l'IP négocieront leur lait. Premièrement, la couverture des besoins de base en lait doit être assurée par des contrats d'une durée minimale d'un an ; il s'agit du « lait contractuel ». L'interprofession doit garantir la sécurité de ces contrats et, par conséquent, une certaine sécurité des livraisons et de l'écoulement. Deuxièmement, le lait qui ne peut être écoulé comme lait contractuel sera traité via une bourse du lait; c'est le « lait de bourse ». A la bourse, le prix sera déterminé par l'offre et la demande. L'IP Lait exploitera la plate-forme boursière et en contrôlera les transactions. En cas d'excédents trop importants, on en arrive au troisième échelon : les mesures d'allègement du marché. En pareil cas, le lait sera pris en charge à des conditions compatibles avec le marché mondial et exporté sans protection ni soutien, sans toutefois concurrencer les autres canaux d'écoulement. A cet échelon, l'IP exercera une fonction de planification et de contrôle. L'objectif consiste aussi à publier un prix indicatif afin d'objectiver la discussion sur les prix.

Outre les instruments de gestion du marché, la garantie de la transparence du marché sera une autre tâche importante de l'interprofession. Cette transparence est en effet nécessaire à la planification, au contrôle et à la confiance des protagonistes du marché.

Vu la situation actuellement tendue sur le marché du lait, il est important que l'interprofession se mette rapidement à la tâche. L'assemblée constitutive de ce matin était un premier pas. D'autres mesures, comme la mise sur pied d'une bourse provisoire, seront prises ces prochains jours.

La version prononcée fait foi